



DEL- 2022 - 018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 17  
Votants : 17**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le Jeudi 24 février  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal  
EVIN, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2022

**OBJET :**

**CONVENTION DE  
PARTENARIAT  
ETUDE CREATION  
D'UN SERVICE  
INTERCOMMUNAL  
DE POLICE  
MUNICIPALE**

**PRESENTS** : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND  
A., Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BAUDRY  
M., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., M BOUCHEREAU  
F., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., M GAULTIER J-  
L, Mme JOLIVET C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme  
LAMBERT B., M SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU  
C.

**Excusés** : M AMOSSÉ M.,

**Secrétaire de séance** : M SOURISSEAU B.

-----  
Les communes de Mouzillon, La Chapelle Heulin, La Regrippière et La Remaudière  
ont exprimé le souhait de la création d'un service intercommunal de Police Municipale  
avec Le LANDREAU.

Afin de réfléchir aux possibilités de mutualiser leurs moyens pour créer un service de  
Police Municipale intercommunale, il a été convenu de réaliser une étude et d'être  
accompagné par un cabinet indépendant.

Il a été décidé de retenir le cabinet ESPELIA pour la réalisation de cette étude qui  
comporte deux phases :

- Phase 1 : lancement et état des lieux
- Phase 2 : scénarios et préconisations dont l'accompagnement à la formalisation  
de la convention de mutualisation

Le coût global est de 13 335 € TTC

Il a été convenu que les communes s'engagent chacune à régler auprès de la  
commune de Le Landreau une participation de 2 667 €.

Le versement de la participation de chaque commune est convenu comme suit :

- 50% soit 1 333€ à la signature de la convention
- Le solde soit 1 334 € au terme de l'étude et au plus tard en septembre 2022

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** à cette convention
- **Autorise M le Maire** à signer ladite convention

Le - 1 MARS 2022

Certifié exécutoire par le Maire  
Publié ou notifié le : '1 - MARS 2022



Pour extrait conforme au Registre  
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,  
Pascal EVIN**

